

L'agenda de la grossesse

Mois	Démarches administratives	Conseils
	Date des dernières règles	
1	Début de la grossesse	
2-3	1^{re} Consultation prénatale* Déclarez la grossesse. Informez votre employeur : non obligatoire mais utile.	Renseignez-vous sur : <ul style="list-style-type: none"> - la préparation à la naissance et le projet de naissance ; - les professionnels de santé et/ou le réseau qui vont vous suivre ; - votre maternité (inscription et fonctionnement) ; - éventuellement, le mode de garde de l'enfant. Informez éventuellement votre médecin du travail.
	1^{re} Échographie (autour de 12 semaines d'aménorrhée)	Respectez cette date.
	Entretien prénatal (individuel ou en couple)	
4	2^e Consultation prénatale	Réfléchissez au choix de l'alimentation du bébé Au besoin, renseignez-vous auprès de votre mutuelle sur les conditions de remboursement de votre séjour en maternité.
5	3^e Consultation prénatale 2^e Échographie (autour de 22 semaines d'aménorrhée)	Respectez cette date.
6	4^e Consultation prénatale	Si vous n'êtes pas mariée, le père peut reconnaître l'enfant avant la naissance
7	5^e Consultation prénatale	Vous bénéficiez peut-être de la prime à la naissance
8	6^e Consultation prénatale 3^e Échographie (autour de 32 semaines d'aménorrhée)	Vous bénéficiez du congé prénatal Commencez à préparer votre séjour en maternité et les modalités de votre accouchement.
	Consultation avec l'anesthésiste	Elle est réglementaire. Elle permet d'assurer la sécurité d'une éventuelle anesthésie.
9	7^e Consultation prénatale	Renseignez-vous sur les documents à présenter, les modalités du séjour, le personnel présent en salle d'accouchement, etc.
	Accouchement et séjour à la maternité	Informez-vous et discutez avec l'équipe des sujets suivants : modalités de surveillance et de sortie, dépistages néonataux, mise en route de l'allaitement ou d'un autre mode d'alimentation de l'enfant, méthode contraceptive...
SEMAINE 1	1^{er} examen médical de l'enfant (1 ^{re} semaine)	Certificat médical de l'enfant obligatoire. Certificat médical de l'enfant établi en maternité par le pédiatre ou par votre médecin traitant.
6-8	Consultation postnatale (entre 6 et 8 semaines après la naissance)	10 séances de rééducation périnéale remboursées par la Sécurité sociale peuvent être utiles. Pensez à vérifier les dates de fin de congé postnatal.